

Délibération Générale colonial

DELIBERATION n° 229 Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S.

n° 229

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 3 juin 1961
Numéro JO n° 6 du 30/06/1961	Date du numéro 30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. —Est adopté le projet de Loi-Programme 1961-1965 pour la Côte Française des Somalis, ar-rêté: En autorisation de programme et crédits de paiements à : un milliard cent quatre vingt dix sept millions six cents mille francs Djibouti. Conformément au tableau ci-dessous : I. — Dépenses générales10.600.000 II. — Production Agriculture.....40.000.000 Hydraulique rurale.....110.300.000 Elevage.....20.000.000 Pêche.....26.000.000 III — Infrastructure Port.....298.200.000 Routes et ponts85.000.000 Bâtiments115.500.000 Transmissions.....11.000.000 IV. — Equipement Santé.....49.500.000 Enseignement122.600.000 Urbanisme et habitat70.600.000 Travaux urbains et ruraux214.200.000 – Action sociale.....24.600.000 1.197.600.000 Délibéré et adopté en séance du 31 mai 1961.